



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2020

Ordre du jour :

Information sur le Conseil européen du 17 au 20 juillet 2020 à Bruxelles

*

Présents : Mme Simone Beissel, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. David Wagner, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. François Benoy, M. Sven Clement, M. Georges Engel, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. David Wagner, observateur délégué

M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'Etat
M. Mike Hentges, du Ministère d'Etat

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes
M. Olivier Maes, Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membre du Parlement européen

Mme Diane Adehm, remplaçante de M. Galles
M. Pim Knaff, remplaçant de M. Galles
M. Charles Margue, remplaçant de Mme Bernard

Mme Rita Brors, Mme Fabiola Cavallini, Mme Elisabeth Funk, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Djuna Bernard, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires étrangères et

européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Gilles Baum, M. Dan Biancalana, Mme Josée Lorsché, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

*

Information sur le Conseil européen du 17 au 20 juillet 2020 à Bruxelles

Les principales conclusions du Conseil européen sont reprises dans le document annexé à la présente. Le document a été transmis aux membres des deux Commissions avant la présente réunion.

Le Premier Ministre qualifie les négociations tenues au Conseil européen comme longues et difficiles. La durée était de quatre jours. La proposition initiale de la Commission européenne de mettre à disposition 750 milliards d'euros pour la relance économique, dont 500 milliards de subventions et 250 milliards de prêts, a finalement été modifiée. Le consensus prévoit une somme de 390 milliards d'euros de subventions et 360 milliards d'euros de prêts. Les principaux points de discussion portaient sur le volume du paquet, la gouvernance et une éventuelle conditionnalité liée à l'état de droit.

Quant à la question des corrections forfaitaires (« rabais ») accordées à cinq Etats membres contributeurs nets (Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Autriche et Suède), la plupart des Etats membres ayant plaidé pour l'arrêt de ce système il y a quelques années ont finalement accepté de le maintenir. Le Luxembourg y reste opposé. Le compromis prévoit qu'une somme de 350 milliards d'euros soit accordée comme rabais et financée par tous les Etats membres en fonction de leur RNB. Plusieurs pays ont réussi à rehausser substantiellement leur part. Le Luxembourg restant hostile à ce système, le Gouvernement a renoncé à demander un tel rabais.

Des coupures budgétaires au niveau de l'UE concernent par exemple les domaines de la recherche et de l'éducation. Le compromis concernant le fonds de relance et de résilience prévoit que chaque Etat membre introduise un plan national qui doit être adopté à la majorité qualifiée. En cas de doute sur la conformité de l'exécution du plan, un Etat membre peut saisir seul le Conseil européen. La discussion sur la conditionnalité liée à l'état de droit a pris beaucoup de temps. La proposition initiale de la Commission européenne a été strictement refusée par la Pologne et la Hongrie. La conditionnalité a finalement été abandonnée, en constatant que les articles du Traité afférentes à l'état de droit sont applicables. Il en résulte que le Conseil sera saisi dans le cas où une violation de l'état de droit par un Etat membre est constatée. Un blocage au Conseil reste pourtant possible.

Les enveloppes nationales au budget européen étaient un autre point de discussion au Conseil. Les contributions du Luxembourg se situeront autour de 250 millions d'euros. Ce chiffre pourra encore varier, les effets du Brexit n'y étant pas encore inclus.

Quant aux contributions du Luxembourg au prochain cadre financier pluriannuel (CFP), le mécanisme de calcul restera en grande partie le même. Le calcul de la TVA simplifié jouera

en défaveur, tandis que la hausse de 20 à 25 % des frais de perception des droits de douane jouera en faveur de notre pays. Par contre, en chiffres absolus, l'évolution sera en hausse dans tous les Etats membres suite aux effets du Brexit et, dans une moindre mesure, des rabais accordés à certains États membres. S'y ajoutent les facteurs de l'inflation, de l'évolution de la part du RNB du Luxembourg dans l'ensemble du RNB européen et le fait qu'à la fin d'une période CFP, le montant déboursé est plus élevé qu'au début de la période. Au début de l'actuelle période CFP, la contribution luxembourgeoise était de 300 millions d'euros par an, tandis que pour 2020, ce montant se chiffrera aux alentours de 450 millions d'euros.

Le Luxembourg contribuera 1,092 milliards d'euros répartis sur 30 ans au plan de relance et de résilience.

Le Premier Ministre informe qu'il a, par ailleurs, mené une série de dialogues sur la situation sanitaire au Luxembourg et la stratégie du « large scale testing » visant à détecter le plus grand nombre possible de personnes asymptomatiques. Les dialogues avaient pour but d'éviter des fermetures de frontières pour les ressortissants du Luxembourg par les autres Etats membres.

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes souligne que dans les dernières décennies, le Luxembourg n'a jamais songé à demander un rabais auprès de l'UE. Le montant des rabais à financer par le Luxembourg s'élève à 57 milliards d'euros pour les prochaines 7 années. Selon le Ministre, ce système donne des avantages aux pays riches.

Le Ministre Asselborn s'indigne du fait qu'un groupe de 5 pays (Autriche, Pays-Bas, Suède, Danemark et Finlande) ont bloqué la proposition constructive franco-allemande pour sortir de la crise. Les coupures financières s'élèvent par exemple à 8,5 milliards d'euros de moins pour la recherche et 7,7 milliards d'euros de moins pour la santé. L'accord doit encore être adopté par le Parlement européen. Les décisions concernant les ressources propres de l'UE doivent aussi être adoptées par les parlements nationaux avant printemps 2021.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Il s'avère que le Parlement européen prépare une résolution sur les conclusions du Conseil européen.

En réponse à une question posée par M. Cruchten, il est précisé que les conclusions du Conseil européen ne prévoient aucun lien entre le budget européen et l'état de droit (conditionnalité) car juridiquement, ce lien est très difficile à défendre. La seule possibilité de revenir sur le sujet de l'état de droit est donnée par l'article 7 du Traité. Il reviendra au Conseil Affaires générales de poursuivre ce dossier.

M. Mosar demande de recevoir par écrit les chiffres concernant la contribution luxembourgeoise au budget européen, au plan de relance et de résilience et aux rabais. Il demande par ailleurs de développer plus en détail ce sujet lors d'une prochaine réunion de la Commission des Finances et du Budget, en présence du Ministre Gramegna. Il s'avère en réponse qu'il est difficile de chiffrer les montants exacts dès à présent, car certains dépendent de l'évolution future du PIB. La contribution luxembourgeoise aux subventions dans le cadre du plan de relance et de résilience était initialement fixée à 1,8 milliards d'euros et se chiffre maintenant à 1.092 milliards d'euros. Le payement se fera sur 30 ans à partir de 2028.

Une partie du plan de relance et de résilience sera financée par des nouvelles ressources

propres de l'UE, dont une taxe sur les déchets d'emballage en plastique non recyclé à hauteur de 80 centimes par kilo (applicable à partir du 1^{er} janvier 2021). Sont encore envisagées une taxe carbone ajustée aux frontières de l'UE et une « taxe digitale GAFA ». La Commission élaborera des propositions y afférentes d'ici 2023. Une taxe sur les transactions financières (FTT) a également été mentionnée, sans pourtant fixer des détails sur l'agenda. Le Luxembourg s'oppose à l'introduction de la FTT.

Suite à une question posée par M. Kartheiser, le Premier Ministre fait savoir que, quant aux endettements, le compromis trouvé prévoit que la Commission européenne effectue l'opération financière dont les Etats membres se portent garants.

M. Wagner donne à considérer que la politique fiscale et financière du Luxembourg devra éventuellement s'adapter dans le futur aux arguments des autres Etats membres, notamment en ce qui concerne la fiscalité des grandes entreprises.

Le Ministre des Affaires étrangères revient aux rabais rehaussant la contribution financière de tous les Etats membres qui n'en profitent pas. Le Premier ministre ajoute que cette mesure ne sera pas un droit acquis, mais sera renégocié pour la période du cadre financier pluriannuel qui s'ensuivra.

Luxembourg, le 22 juillet 2020

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Yves Cruchten

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
André Bauler